



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2019**

Date de la convocation : le 12 Mars 2019

Présents : M. DEBELY Frédéric, M. CABASSET Philippe, M. SIMEON Didier, M. ROBINET Daniel, Mme BRESSON Séverine, M. NAISSANT Éric, Mme MENNERET Marie-Louise, Mme OLLIER Régine, Mme GALMICHE Séverine, M. JEANMOUGIN Maxime.

Excusé : M. JEANROY Thierry.

Secrétaire : Mme OLLIER Régine.

~ ~ ~ ~ ~

<p>Objet : Avis sur le projet de centrale à enrobés – Tertre Landry - LURE</p>	<p>Vu la demande d’avis sur un projet déposé par la Société de Béton Industriel (SBI), situé sur la commune de LURE, au lieudit « Tertre Landry » concernant une station d’enrobage à chaud au bitume de matériaux routiers,</p> <p>Vu que l’entreprise SBI, installée sur la Zi du Tertre Landry à Lure, souhaite disposer de sa propre station d’enrobage autonome pour ses travaux routiers, en plus de sa grande centrale à béton, afin d’offrir un service complet à ses clients,</p> <p>Vu que le projet est soumis à autorisation d’exploiter une installation classée pour la protection de l’environnement (IPCE),</p> <p>Après examen du dossier et compte tenu des éléments suivants :</p> <p>Le projet se situe dans une zone d’activités à vocation industrielle, Il est compatible avec le PLUI approuvé en 2018, Il n’y a pas d’habitations à proximité,</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur ce projet.</p> <p>« Votée à 10 Voix POUR »</p> <p>~ ~ ~ ~ ~</p>
<p>Objet : Motion de soutien pour la réalisation prioritaire de la mise à 2x2 voies de la RN 19 Amblans-Calmoutier.</p>	<p>Vu le courrier du collectif des riverains et usagers de la RN 19 sur la réalisation prioritaire de la mise à 2x2 voies de la RN 19 d’Amblans à Calmoutier, en date du 17 Décembre 2018,</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <p>♦ Demande au Président de la République d’assurer la nécessaire continuité de la parole de l’Etat :</p>

Objet :
**Ligne de Trésorerie.
Renouvellement**

- En s'engageant à inscrire dans le tout prochain CPER la totalité des crédits nécessaires à la mise à 2x2 voies de la RN 19 entre la porte de Vesoul et Amblans-et-Velotte, qui a fait l'objet d'une DUP, d'acquisitions foncières et de remboursements.

« Votée à 10 Voix POUR »

~ ~ ~ ~ ~

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les besoins de trésorerie de la commune, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie pour répondre éventuellement à des dépenses anticipées.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondues, et après en avoir délibéré,

- décide de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE de FRANCHE-COMTE une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 50 000 €uros
- Durée : 12 mois
- Taux variable : index euribor 3 mois + marge 1.80 %
- Paiement des intérêts : décompte trimestriel
- Frais de dossier : 150 €uros

- approuve la décision,

- autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

« Votée à 10 Voix POUR »

~ ~ ~ ~ ~

Objet :
**Contrat de travail Agent
d'entretien.**

En raison de la fin de contrat CAE de l'agent d'entretien, il est nécessaire de le remplacer à compter du 01 avril 2019 pour une durée d'un an.

L'agent d'entretien sera rémunéré mensuellement au taux horaire du SMIC à l'heure effectuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- recruter un agent contractuel
- signer le contrat de travail selon la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 et tout avenant éventuel
- de prévoir les crédits nécessaires au budget

« Votée à 10 Voix POUR »

~ ~ ~ ~ ~

Objet :
**Contrat de travail PEC
CAE renouvellement.**

Le dispositif des Parcours Emploi Compétence permet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, d'être accompagné dans un travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement dans l'emploi.

Le jeune est recruté dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

VU que le contrat PEC CAE actuel arrive à son terme le 15 mars 2019 et qu'il est nécessaire de le renouveler,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de renouveler le contrat PEC CAE à compter du 16 mars 2019 dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent d'entretien des espaces verts.
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 30 heures
- Rémunération sur la base du SMIC en vigueur, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de travail et tout document se rapportant à cet emploi.

« Votée à 10 Voix POUR »

~~~~~

Objet :  
**Droit de préemption.  
Vente SOYARD Joël.**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 août 2003 et du 09 mars 2015, instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune d'Amblans-et-Velotte ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 26 Juin 2018 ;

Vu la demande d'intention d'aliéner de Maître Mary-Line LEGRAND-MAMPEY, notaire, pour un bien concernant la propriété de M. SOYARD Joël, référencée au cadastre comme suit :

- de section ZE 111 au 2A Rue de la Vie de Velotte  
d'une superficie de 12a03ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas utiliser son droit de préemption pour cette vente.

« Votée à 10 Voix POUR »

~~~~~

Affiché le 19 mars 2019